

Modification du carrefour de raccordement du diffuseur n°15 de Burnaupt le bas sur A36 Contrôle extérieur de Dossier d'Information APRR

DEVIS N° P21-062 – 17/03/2021



PRODUCTION

>	date	Rédacteurs	cellule RAO
A00	17/03/2021	Michel PECCOZ	Michel PECCOZ

REVISIONS

Version	date	Auteurs	description
1.0	17/03/2021	Michel PECCOZ	Création du document
2.0			
3.0			

COORDONNEES

Directeur d'offre

Michel PECCOZ
Directeur de projets

191-193, cours Lafayette CS 20087
69458 Lyon Cedex 6
FRANCE

Tél +33 4 27 85 48 42
Mob +33 6 77 55 52 63
michel.peccoz@setec.com

1 — OBJET DE LA MISSION	4
2 — PROPOSITION DE SETEC	4
2.1 Périmètre de la mission	4
2.2 Planning de réalisation	5
2.3 Composition de l'équipe chargée du contrôle	5
3 — OFFRE FINANCIERE	5



setec

1 — OBJET DE LA MISSION

APRR souhaite confier une mission de contrôle extérieur de Dossier d'Information au sens de la circulaire 87-88, relatif à la modification du carrefour de raccordement du diffuseur n°15 de Burnaupt le bas sur A36, portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

2 — PROPOSITION DE SETEC

2.1 Périmètre de la mission

La mission de contrôle extérieur portera sur la conformité du dossier d'information à la circulaire 87-88 complétée par la circulaire 2002-63.

Le périmètre objet du contrôle est celui des aménagements en interférence avec le DPAC APRR, et en particulier :

- les bretelles A36 modifiées,
- les carrefours de raccordement modifiés entre ces bretelles et la voirie locale,
- l'ouvrage d'art en passage supérieur à l'A36,
- le cas échéant, les accessoires à l'A36 impactés par l'aménagement (bassin de traitement, voie d'accès pour entretien,...)

Ce périmètre est illustré ci-après :



Le contrôle extérieur portera, pour le périmètre ci-avant, sur :

- Le contrôle de la conformité, en matière de forme et de contenu, du dossier d'information aux attendus des circulaires susmentionnées,
- la vérification de la conformité des aménagements au référentiel opposable au concessionnaire, sur les aspects de :
 - Fonctionnalités et géométrie, y compris conditions de visibilité,
 - Equipements de sécurité, notamment sur l'ouvrage d'art en franchissement d'A36,
 - Signalisation

- Un avis d'expert sur les partis pris de conception en matière de :
 - Terrassements, couche de forme
 - Assainissement/drainage
 - Chaussées
 - Ouvrage d'art, en cas de modification nécessaire,
 - Impacts environnementaux et mesures associées
 - Exploitation sous chantier,

Ainsi que sur le coût d'investissement estimé.

Le contrôle sera formalisé dans un rapport d'étude illustré au format A4.

2.2 Planning de réalisation

Setec est en capacité de réaliser la mission dans un délai de 3 semaines à compter de la remise par APRR du dossier d'information et du dossier AVP de la Collectivité européenne d'Alsace fournissant les hypothèses de conception retenues et leur justification, ainsi que l'ensemble des pièces graphiques associées.


2.3 Composition de l'équipe chargée du contrôle

L'équipe chargée du contrôle sera constituée de :

- Un ingénieur très expérimenté en matière de géométrie/fonctionnalités, dispositifs de retenue, signalisation: Benaouda CHENENE
- Un projeteur pour les vérifications de visibilité
- Un directeur de projet expert pour le contrôle des autres thématiques : Michel PECCOZ.

3 — OFFRE FINANCIERE

Le forfait de rémunération s'élève à **4 170 €HT**, selon la sous-décomposition en temps passés présentée ci-après :

Contrôle extérieur DI APRR					
Détail estimatif					
					
Tâches	Catégorie s de personnel	Directeur de projet Expert	Ingénieur géométrie, DRR, Signalisation	Projeteur	TOTAL €H.T.
			1 180,00 €	660,00 €	470,00 €
	Total jours	0,5	4	2	
	TOTAL €H.T.	590,00 €	2 640,00 €	940,00 €	4 170,00 €

www.setec.fr

setec als
Immeuble Le Crystallin
191-193, cours Lafayette CS 20087 –
69458 Lyon Cedex6
FRANCE

Tél +33 4 27 85 48 21
Fax +33 4 27 85 48 11
als@setec.fr